



# REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.11

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

#### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-VRAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE DU VAL D'ESSONNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (pouvoir M. David MOREAU)  
Mme Michèle CHARREYRE, (pouvoir Mme Anne-Marie FOURNILLON)  
M. Eric DUPRAT, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)  
Mme Emilie SAYAG, (pouvoir M. Louis LANGLET)

#### **ABSENTS :**

Mme Morgane BENOIST  
Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE  
Mme Elodie FLANDRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	19
DATE DE LA CONVOCATION	:	29 mars 2024

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-VRAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE DU VAL D'ESSONNE**

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 02 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Vrain

- Approuvait le principe de la fusion, au 1er janvier 2024 de la Résidence d'Hautefeuille, de la Résidence Amodru et de la Résidence Degommier.
- Approuvait la création de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dénommé « Les Résidences du Val d'Essonne »
- Précisait que pour faciliter leur identification quotidienne, chaque unité conserverait sa dénomination d'origine à savoir : Résidence d'Hautefeuille / Résidence Amodru / Résidence Degommier
- Donnait son accord afin que le nouvel EHPAD public autonome soit rattaché aux communes de Cerny, de La Ferté-Alais et de Saint-Vrain.

**CONSIDERANT** que, sur ces bases, l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dénommé « Les Résidences du Val d'Essonne » a été créé.

**CONSIDERANT** que, conformément à la législation en vigueur, le Conseil d'Administration de la nouvelle structure doit être composé au minimum de 12 membres et au maximum de 22 et que, respectant ce cadre juridique, il a été acté que la composition du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Résidences du Val d'Essonne » soit fixée comme suit :

- 3 représentants du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vrain, dont le Maire.
- 3 représentants du Conseil Municipal de la commune de Cerny, dont le Maire.
- 3 représentants du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Alais, dont le Maire.
- 3 représentants des Départements, dont 2 de l'Essonne.
- 3 représentants des collèges Résidents et Familles du Conseil de la Vie Sociale (CVS).
- 3 représentants des personnels désignés par les organisations représentatives vainqueures des élections.
- 3 personnalités qualifiées désignées par les Conseils Municipaux des 3 communes de rattachement (1 personne qualifiée désignée par chaque Conseil Municipal).
- 1 médecin coordonnateur ou 1 médecin traitant salarié.

**CONSIDERANT** que les représentants des différentes collectivités devant être désignés par leur organe délibérant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE**, au titre des représentants du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vrain au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Les Résidences du Val d'Essonne », en sus de Madame le Maire, membre de droit,
  - Madame Anne-Marie FOURNILLON
  - Monsieur Ahmed TIGHIOUARET

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- **DESIGNE**, au titre des personnalités qualifiées désignées par le Conseil Municipal de Saint-Vrain au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Les Résidences du Val d'Essonne » :
- Madame Elisabeth MARCHAND
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Vrain, le 4 avril 2024



*Le Maire,*

**Corinne CORDIER**

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le : .....
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105798-2024 04 04-D2024\_579\_1